

Conditions générales vente EURL TEASER

CLAUSE N°1 : OBJET

Les conditions générales *de ventes ou d'intervention* ci-après détaillent les droits et obligations de la société EURL TEASER, dont le siège social est situé 8 rue Albert Leenhardt 34000 Montpellier, enregistré au RCS de Montpellier 503 316 028 au capital de 8000 euros et de son client dans le cadre de la *vente de prestations de services*.

Toute prestation accomplie par la société *EURL TEASER* implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de *vente*.

CLAUSE N° 2 : PRIX

Les prix des prestations de service vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.

La société *EURL TEASER* s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer *les prestations de service* commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE N° 3 : RABAIS ET RISTOURNE

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société *EURL TEASER* serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

CLAUSE N° 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

CLAUSE N° 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque, soit par virement bancaire.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte du % défini dans le devis du montant global de la facture, le solde devant être payé à la livraison.

CLAUSE N° 6 : RETARD DE PAIEMENT

Les délais de paiement peuvent être librement fixés par les parties, mais en l'absence de dispositions particulières des conditions générales de vente, le prix devra être payé au 30^{ème} jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Tout retard de paiement engendre des pénalités exigibles le jour suivant, calculées sur la base du taux légal + 5% ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

CLAUSE N° 7 : CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résolu de plein droit et sans formalité, 30 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie infructueuse.

Le vendeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à l'acheteur défaillant.

CLAUSE N°8 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les prestations restent la propriété de la société *EURL TEASER* fournisseur jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur. Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison.

La société cliente deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant toutes les factures pour la durée des droits acquis et précisés dans la commande. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de l'Agence, seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant sera demandé et une rémunération devra être convenue.

Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société *EURL TEASER* se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

CLAUSE N°9 : RESPONSABILITE ET PROPRIETE DES CONTENUS

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par *EURL TEASER*.

La responsabilité de l'agence ne saurait être engagée dès lors que le "Bon à Tirer" aura été signé par la société ou l'organisme client, par mail ou sur papier.

La société cliente reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu'elle présente, fournit ou demande à *EURL TEASER* pour la réalisation de la prestation. La

responsabilité de *EURL TEASER* ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. La société cliente garantit *EURL TEASER* à cet égard de prendre à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par *EURL TEASER* pour se défendre du fait de la défaillance du client.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de *EURL TEASER*, concernant les dispositions légales relatives à la propriété intellectuelle et les peines pouvant être encourues en cas de violation.

CLAUSE N°10 : DROIT DE PUBLICITE

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, *EURL TEASER* se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise *EURL TEASER*, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation.

Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou les deux.

CLAUSE N°11 : LIVRAISON

La livraison est effectuée par la remise directe des prestations à l'acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des prestations ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à une allocation de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande. En cas de prestations manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

CLAUSE N° 12 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société *EULR TEASER* ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible¹.

CLAUSE N°13 : TRIBUNAL COMPETENT

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. En cas de litige, est seul compétent le tribunal du ressort du siège social de l'entreprise.

¹ Article 1148 du Code civil.